

COS : où en est-on ?

Il y a un an, le 9 janvier 2014, le conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales (COS) des agents de la ville des Lilas s'est porté démissionnaire à l'unanimité.

Il voulait marquer ainsi son opposition au refus de l'employeur public - la Mairie des Lilas - de prendre en compte deux demandes :

- 1) Le versement d'une *subvention proportionnelle à la masse salariale*.
- 2) La distinction entre *l'action sociale* (chèque vacance, remise des médailles, arbre de Noël, etc.) - qui est une obligation de l'employeur - et *l'activité sociale et culturelle* - qui constitue une pratique de solidarité gérée par les agents eux-mêmes.

Pour que cette distinction soit appliquée, la CGT, qui est totalement solidaire avec les demandes du CA du COS des Lilas, préconise qu'en lieu et place du COS soit constitué un Comité d'Activité Sociale et Culturelle (CASC).

Lors de la campagne électorale des municipales de 2014, nous avons demandé à toutes les têtes de listes locales de répondre à plusieurs questions concernant la gestion du personnel de la ville.

Parmi ces sujets, figurait le COS et son éventuelle transformation en CASC.

Le candidat Daniel Guiraud, réélu en mars 2014, nous avait alors répondu qu'il organiserait des élections, avant l'été, afin que soit mis en place un nouveau COS.

Il rencontrerait alors le nouveau Conseil d'Administration afin de s'accorder sur les modalités des subventions.

De plus, le candidat Daniel Giraud se déclarait ouvert à la discussion à propos de la création d'un CASC.

À ce jour, non seulement l'élection n'a pas eu lieu mais l'employeur nous a informé, lors du CTP du 26 novembre dernier, que plusieurs hypothèses alternatives à la mise en place d'un COS ou d'un CASC étaient envisagées : notamment le passage à un prestataire extérieur ou la création d'une forme d'association constituée de bénévoles. La décision serait communiquée aux salariés dans un délai indéfini.

Nous ne pouvons accepter cette situation.

Les agents de la ville et du CCAS des Lilas sont très attachés au maintien des activités du COS. Nous avons, à plusieurs reprises, demandé à l'employeur d'honorer ses engagements concernant l'élection d'un COS.

Nous n'avons pas reçu d'accueil favorable à ces demandes ; c'est la raison pour laquelle, nous avons interpellé tous les élus municipaux à ce sujet en leur demandant de prendre position.

Le mercredi 4 février, jour du prochain Conseil municipal, nous déposerons une pétition, signée par plus de 270 agents de la ville et du CCAS, accompagnée des deux revendications suivantes :

- L'organisation des élections du COS dans les plus brefs délais,
- La provision pour l'exercice à venir des fonds non dépensés pour le COS pendant l'année 2014.

**Venez tous le mercredi 4 février, à 19 heures,
devant le parvis de la mairie pour remettre la pétition !**